

Zeitschrift: Le messenger suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse
Herausgeber: Le messenger suisse de Paris
Band: 2 (1956)
Heft: 14

Rubrik: La page des lecteurs-rédacteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La page des Lecteurs-Rédacteurs

Monsieur,

C'est toujours avec un vif plaisir que je prends connaissance du *Messenger*. Par ce même courrier je vous adresse un mandat pour abonnement 1956.

Je vous demande aussi par cette présente de me rendre un très grand service...
Mme RIVIÈRE.

Chère Madame,

Vraisemblablement lorsque vous lirez ces lignes vous aurez reçu ce que vous nous demandez si courtoisement; notre rédaction étant en constante liaison avec la Suisse il ne s'agit de votre part que d'un peu de patience.

Paris, le 6 Février 1956.

Monsieur,

Pourriez-vous me procurer le titre d'un chant populaire suisse qui commence par cette phrase : « je connais un ruisseau tranquille qui circule au milieu des prés ». Je l'avais entendu à la T. S. F. sans pouvoir m'en souvenir davantage.

En vous remerciant à l'avance du dérangement recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Mme Vve FASANI.

Chère Madame,

Nous ne pouvons mieux faire que de placer votre lettre sous les yeux de nos lecteurs qui ne manqueront pas — soyez-en sûre — de vous donner, à travers leur journal, l'information que vous désirez.

Paris, le 13 Février.

Monsieur,

Veuillez avoir l'obligeance de me faire parvenir l'adresse d'un charcutier suisse à Paris.

Avec mes remerciements, agréez, Monsieur, mes salutations empressées.

M. BURNAND.

Paris, le 1^{er} Mars.

Monsieur,

Etant abonnée au journal Suisse, veuillez je vous prie, me donner l'adresse du charcutier suisse que vous avez l'amabilité de donner à qui vous en fait la demande car je vois que chaque mois vous avez de nouvelles demandes.

Avec tous mes remerciements, et croyez bien que je lui ferais de la réclame pour votre journal.

Mme Vve AUNELLOT.

Décidément notre charcutier suisse est bien sollicité. Nous vous avons envoyé, chers abonnés, l'adresse en question et nous vous souhaitons bon appétit.

Vevey, le 25 Février 1956.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission centrale a pris connaissance avec un très vif intérêt de l'article paru dans le numéro d'octobre 1955 du *Messenger Suisse* de Paris, au sujet de la dernière représentation de la Fête des Vignerons.

Nous vous remercions très vivement d'avoir bien voulu parler dans votre Journal de la manifestation de Vevey. Nous en avons trouvé les termes extrêmement émouvants.

En vous remerciant encore, je vous prie d'agréer, Monsieur, les assurances de ma considération distinguée.

Dh. DÉNÉRÉAZ av.,

Secrétaire de la Commission centrale.

Merci à notre tour, cher Monsieur, nous sommes heureux de constater que notre journal est lu en Suisse.

Merci, cher Monsieur Muller, nous serions vraiment heureux si vous vouliez nous permettre de publier votre lettre dans notre prochain numéro.

AVIS AU CORRESPONDANT M. D.

Une lettre ne comportant comme signature que des initiales est une lettre anonyme. Le caractère injurieux de la vôtre confirme et aggrave l'anonymat. En France, la lettre anonyme tombe sous les coups de la Loi; vous ignorez l'orthographe, c'est votre droit, mais nul n'est censé ignorer la Loi; vous moins que quiconque devriez l'ignorer, puisque vous vous permettez des critiques empreintes de risible grandiloquence; alors : attention aux lettres anonymes! Prenez cet avis, mettez-le dans votre poche, le mouchoir par-dessus et faites-en un trésor pour votre comportement futur. Votre lettre est classée dans nos dossiers.

MISE EN GARDE.

Il résulte d'informations verbales et écrites qu'un nommé LUCHSINGER Auguste-Alfred qui a fait déjà l'objet d'une note dans nos colonnes, pour avoir essayé sous divers prétextes de soutirer de l'argent à nos compatriotes, continue à faire des dupes. Que nos abonnés, lecteurs et amis se méfient et qu'ils n'hésitent pas le cas échéant à aviser la police.

POUR NOUS CONSOLER.

Nous venons de recevoir de M. Albert Muhlemann, directeur-fondateur et rédacteur en chef depuis 1915 de la *Bourguignotte*, le magnifique numéro spécial de son journal publié à l'occasion du 40^e anniversaire de sa création qui eut lieu au front. Qu'il suffise de reproduire ici le texte entier du titre pour instruire nos lecteurs sur la qualité du journal : « L'Epée au côté, la Barbe au menton, saute le « barriau » Bourguignon!... *La Bourguignotte*... Journal intermittent. Organe Humoristique et Intranchisant des Poilus de la Woèvre Joyeuse en général, et du 227^e de ligne, en particulier... ». Le langage de l'épopée n'est pas forcément classique, il peut emprunter l'accent familier et rester admirablement grand. On peut se procurer *La Bourguignotte* en écrivant au bureau du journal, 24, rue Ferdinand-Jamin, Bourg-la-Reine (Seine).